

Japan Society for the Promotion of Science
BRIDGE Fellowship Program
Règlement pour l'appel d'offre du programme
«Re-invitation»

1. Cette année, la date limite pour déposer le dossier de candidature est le 28 février 2018.
2. L'association des anciens boursiers francophones de la JSPS et le JSPS Strasbourg Office publient le règlement pour l'appel d'offre et les critères de sélection sur leurs sites web respectifs.
3. L'association des anciens boursiers francophones de la JSPS et le JSPS Strasbourg Office envoient le règlement de l'appel d'offre et les critères de sélection aux membres de l'association des anciens boursiers francophones de la JSPS par courrier électronique.
4. L'association des anciens boursiers francophones de la JSPS et le JSPS Strasbourg Office expliquent le règlement de l'appel d'offre et les critères de sélection lors des manifestations de la JSPS.
5. L'association des anciens boursiers francophones de la JSPS et le JSPS Strasbourg Office seront vigilants pour assurer la protection des données personnelles.
6. Le règlement pour l'appel d'offre du programme «Re-invitation» est rédigé en deux exemplaires originaux, un en langue française et un en langue japonaise, chaque version faisant officiellement foi.

Name of Alumni Association :

L'association des anciens boursiers francophones de la JSPS

Signatures:

Alumni Association Chair:



(date) 21 décembre 2017

Nominating Committee Chair:



(date) 21 décembre 2017

JSPS Strasbourg Office Director:



(date) 21 décembre 2017